

Espaces de Fraternité : masculin/féminin ?

Introduction Marie-Laure Dimon

C'est avec plaisir que j'ouvre cette cinquième rencontre-débat et au nom de mes collègues du CIPA, je tiens tout particulièrement à remercier les intervenants d'avoir répondu favorablement à notre demande et toutes les personnes présentes de l'intérêt qu'elles portent à cette thématique «Espaces de fraternité : masculin/féminin ?».

Dans une approche pluridisciplinaire, au carrefour de la psychanalyse et de l'anthropologie, les différents points de vue qui vont être débattus permettront de saisir la complexité de la fraternité et de lever ses ambiguïtés.

Depuis plusieurs années, nous avons engagé avec mes collègues du séminaire « Un social possible ? » une recherche sur les concepts anthropologiques de liberté et d'égalité et travaillé ensuite sur la constitution de l'individualité en l'articulant à la notion de fraternité. Cette valeur universelle n'est pas uniquement politique, elle structure l'individu et le social. Mais, elle a aussi la particularité d'éclairer au plus profond de l'humain ses besoins sensibles, paradoxaux de l'entre-soi, d'identités, de frontières qui sont enracinés dans une matrice originelle contenue dans un corps social.

Dans Le Robert, le terme de Fraternité vient du latin *Fraternitas* qui fait référence au « lien existant entre personnes considérées comme membre de la famille humaine. » Ce terme s'associe au politique par son adoption dans la constitution le 4 novembre 1848 au moment de la chute de la monarchie et de l'avènement de la IIème république rétablissant la démocratie en France. La fraternité est à cette époque empreinte de religion, elle est portée par les socialistes à l'Assemblée nationale et inscrite à l'article IV de la Constitution « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît, faites constamment aux autres le bien que vous voudriez recevoir. »

La Fraternité est-elle une vertu, un appel éthique qui transcende les relations humaines ? La fraternité ne contient pas en elle-même un principe de légitimité et nul ne peut être contraint à l'amour fraternel.

La fraternité exprime une idée universaliste, un idéal social qui confère une consistance à l'utopie d'un lien social pacifié. Lever les ambiguïtés de la fraternité, c'est lui donner une place à part entière dans notre société qui, par ailleurs, se contenterait des principes de liberté et d'égalité.

Selon Tocqueville, la démocratie est une grande Association humaine et les individus sont des associés non seulement par intérêt mais par sentiment. Sentiment, idée, valeur, la fraternité parcourt l'histoire. Trois moments de l'histoire retiennent tout particulièrement notre attention et éclairent la capacité des individus à retrouver la fraternité dans sa force de réconciliation avec leur semblable dans la dignité.

La fraternité a pris un autre élan à la Révolution française au moment de l'abolition de l'esclavage le 4 février 1794. Puis, après son abrogation et un long parcours de lutte, l'abolition de l'esclavage est votée au parlement et inscrite dans les textes le 27 avril 1848. Ensuite, pendant la Deuxième guerre mondiale, la Résistance inaugure une fraternité des droits de l'Homme qui a rejoint le principe de liberté.

Selon Catherine Chalié, la fraternité est aussi la seule chose qui reste, quand la tourmente a détruit tous les liens et Robert Antelme, dans son livre *L'espèce humaine*, sur sa vie en camp de concentration précise « On ne pouvait puiser de vraies forces hors de la fraternité avec les autres ici. » Au fondement de l'anthropologie « l'unité indivisible de l'espèce humaine » est ce moment fondateur qui unit l'environnement social au noyau le plus intime de l'être celui de l'immanence vitale. L'architecture intérieure de la fraternité noue l'Être en soi et le social-historique. Cette extériorité, si pénétrante qui entame le soi pour le lier au monde, initie un processus de rencontre et laisse advenir que tout être est pour l'humain un semblable comme un frère.

Mais quel avenir aujourd'hui pour la fraternité dans une période où les liens institutionnels s'affaiblissent, les liens sociaux se délitent, les familles se recomposent et avec elles, les familles monoparentales et adoptives apportent de nouvelles configurations du bien commun en se différenciant d'une société traditionnelle ? Les individus se tournent vers un ordre plus fraternel que paternel, du fait, des avatars de la paternité, ce qui rend plus perceptible la fragilité de la fraternité. La société de consommation s'essouffle et ne trouve plus dans l'individualisme la liberté escomptée porteuse de toutes les promesses. Cependant, au vocable de la fraternité, lui est préféré celui de solidarité, car moins chargé d'ambivalence et donc plus neutre puisqu'il se fonde sur un lien d'intérêt réciproque entre les hommes. La solidarité est beaucoup plus concrète et ne présuppose ni lien organique, ni religieux ou de filiation.

Il s'avère donc nécessaire de reconnaître la polysémie de la notion de fraternité et d'en dégager les différents modes d'interprétation qu'une société se donne au regard de la question essentielle, celle de la filiation. Le biologique par les liens du sang engendre frères et sœurs, ils partagent la même origine, ce qui exclut les non-frères et les non-sœurs. Le monothéisme a laissé apparaître la fraternité et la religion chrétienne a fait du fils un frère créant une filiation

symbolique avec Dieu/le Père qui distingue les fidèles des autres humains. Le sociopolitique, en tant que métaphore du corps social, est doté d'une autonomie politique qui fait des frères et des sœurs issues d'une matrice originelle. Cependant, les tentations sont nombreuses de se représenter cette matrice comme la Nation, la grande famille dont la mère serait la Cité avec pour conséquence l'exclusion de l'étranger puisque seuls les frères seraient en adhésion avec la mère-Nation dans l'espace politique. La fraternité est au cœur des mouvements d'inclusion et d'exclusion. Elle représente aussi l'oppression de tous ceux qui ne sont jamais choisis.

Notre société est fondée sur la Loi, les droits de l'Homme adossés au père dans une filiation patrilinéaire. Cependant, les sociétés démocratiques ouvrent sur une filiation matrilineaire et la fraternité devient un élément de la structure de la parenté. La psychanalyse et l'anthropologie s'entrecroisent pour appréhender les mutations de la subjectivité et les profondes transformations sociales que suscitent ces deux modes de filiation. Les organisations sociales matrilineaires ont introduit non seulement la complexité, mais des formes de plus en plus singulières régissant notre société. Actuellement, des singularités dans la filiation se laissent percevoir. Le grand-frère et la mère peuvent soutenir l'interdit et la protection qui incombent au père.

Ces mutations sociales amènent à distinguer les oppositions entre le lien de filiation et les liens d'affiliation et à envisager des nouveaux contenus d'alliances, par exemple dans les familles recomposées et monoparentales qui se constituent en réseau. C'est la prohibition de l'inceste qui est au fondement des alliances matrimoniales comme condition de l'échange et de la transmission.

Pour préciser notre pensée, nous faisons référence directement à l'exposé de Charles-Henri Pradelles de Latour sur les systèmes matrimoniaux. Il situe sa réflexion dans la continuité des *Structures élémentaires de la parenté* de Lévi-Strauss et des anthropologues de la parenté, Françoise Héritier en tête, qui distinguent deux modalités de l'interdit de l'inceste. L'une repose sur l'exogamie propre à la filiation, l'autre est tributaire des alliances matrimoniales dans les sociétés traditionnelles, explicitant que les preneurs de femmes sont redevables d'une dette symbolique envers les donneurs. L'auteur interroge ces deux modalités de la prohibition de l'inceste sous-tendues par les conceptions œdipiennes de Freud et de Lacan. Toutefois, la première modalité, que constitue *Totem et tabou* ce sont les frères qui priment, et elle s'oppose à la seconde où les beaux frères déterminent l'ordre parental des Warlpiri, société aborigène du désert central d'Australie. « Cette comparaison fait apparaître que l'interdit de l'inceste sous-jacent à la conception de l'œdipe freudien est ancré sur une « privation », c'est-à-dire une idéalisation du père et les sacrifices que celle-ci exige, tandis que

celui des Warlpiri repose sur la dette d'alliance matrimoniale, relève de la « castration » au sens que Lacan a donné à ce terme ; c'est-à-dire une perte imaginaire, voire un manque qui avalise une séparation symbolique . De ces deux modalités de la prohibition de l'inceste, en découlent deux positions subjectives et deux actes différents : sacrifice unissant les consanguins ou l'autre relation à plaisanterie séparant les alliées. » L'inceste sous-jacent à la conception de l'œdipe freudien est ancré sur une « privation », c'est-à-dire une idéalisation du père et les sacrifices que celle-ci exige, tandis que celui des Warlpiri repose sur la dette d'alliance matrimoniale, relève de la « castration » au sens que Lacan a donné à ce terme ; c'est-à-dire une perte imaginaire, voire un manque qui avalise une séparation symbolique. De ces deux modalités de la prohibition de l'inceste, en découlent deux positions subjectives et deux actes différents : sacrifice unissant les consanguins ou l'autre relation à plaisanterie séparant les alliées. »

La dette symbolique devient-elle ce lieu de médiation qui permet d'envisager la fraternité entre les alliés ? Ce tiers séparateur nécessite des garants, et cette dette rend possible qu'une parole circule et puisse s'adresser à autrui.

La question du fraternel est aux origines de la psychanalyse. Freud a manifesté son intérêt pour les liens fraternels pour maintenir d'une part, la prohibition de l'inceste entre frères et sœurs et d'autre part, l'identification par le retournement de la haine en tendresse homosexuelle. Freud a donné une prépondérance structurale au complexe œdipien du fait de sa transcendance sur le complexe fraternel de structuration horizontale. Néanmoins, l'articulation de ces deux complexes et de leurs différentes triangulations s'avère-t-elle une nécessité vitale pour le sujet dans ses diverses conflictualités et ses identifications ? Selon Piera Aulagnier, aux origines du sujet le désir de l'un est égal au désir de l'autre et assure une continuité dans les processus identificatoires. Ce fond commun représentatif de plaisir et de désirable est mis à l'épreuve par l'étranger, l'anticipation du désir de l'autre, la rupture. L'égalité, comme lieu de la castration, est associé à une loi partagée commune à tous et relie le sujet au groupe. Il initie le sentiment de fraternité. Comment appréhender cette qualité relationnelle dans la fratrie ?

Le récit de la Genèse situe le fratricide aux origines de l'humanité. Le mythe de Caïn vient interpeller les humains dans leurs liens de socialisation avec un frère, son semblable. Ce meurtre atteste de la violence, voire de la rage que suscite l'envie de posséder l'imago paternelle à l'aune de son assujettissement à l'imago maternelle, alors qu'un frère le contraint au détachement, à la pluralité. Ce lien fraternel porte la trace d'une chute narcissique, témoignage de la haine jalouse entre frères. Cette haine se donne à voir et s'expérimente par la mise à l'écart du semblable. En effet, à la

source du sexuel, ce lien primitif est-il un impossible fraternel qui vient faire débat avec un idéal fraternel ?

C'est la Révolution qui a permis aux individus de s'affranchir d'un ordre fondé sur le divin, incarné par la royauté et la religion. La Révolution française a laissé advenir un ordre fraternel favorisant la liberté de penser et de s'associer. De fait, au XVIIIème, la Franc-maçonnerie qui se reconnaît comme fille des lumières, sollicite l'esprit rationnel et les principes de liberté et d'égalité. Elle fait de la fraternité le liant de son association. Ce lien mis en pratique laisse-t-il entrevoir le difficile mythe du même au regard de la pluralité ?

La fraternité s'est révélée au cours de la Révolution française dans ses exigences de solidarité, de réciprocité, comme dans ses violences fratricides dévoilant son négatif absolu : la Terreur. Les liens sociaux, les alliances et les pactes sont fondés sur l'amour, la fusion, mais aussi dans l'ambivalence amour/haine, l'envie, la rivalité, la jalousie. Ces liens ont laissé apparaître les enjeux de pouvoir et de domination du masculin.

La question de la fraternité se donne à voir dans ses pires excès : l'élimination du féminin et la folie du fantasme d'auto-engendrement quand « les frères sont fils de personne. » Ce fantasme est à l'origine d'une politique d'exclusion et de rêve totalitaire qui ont emportés les frères dans l'archaïsme et le chaos. Selon Jacques André, l'archaïsme et le chaos ont mis en œuvre la relation fondamentalement homosexuelle de la relation fraternelle, sombrant dans l'échec du double où autrui n'est plus un autre semblable dans lequel on se reconnaît mais le reflet de soi-même.

L'union incestueuse des frères détruit le lien social. Freud précise que l'interdit de l'inceste est le seul obstacle à la régression de la société naturelle qui ne peut aller que vers la horde, vers la masse et la confusion.

Ce lien incestuel adelphique et œdipien se retrouve dans les sectes comme dans la horde primitive d'avant le meurtre du père du temps de la soumission, de la rivalité homosexuelle. L'identification au chef est adhésive et lui-même, il est en pulsation avec son groupe. Ce retour du patriarcat, dans sa forme du contact le plus primitif, vient interroger une société néolibérale dont le fond serait celui du matriarcat. La fraternité serait-elle un mode de résistance qui s'oppose au retour de l'une ou de l'autre de ces figures archaïques ?

Mais un autre social est-il possible ? La figure du patriarcat et la figure du matriarcat se doivent d'être refoulées par le social. Néanmoins, ces figures archaïques, dans leur double polarité anthropologique et psychanalytique préfigurent dans le vécu psychique un contenu qui, dès l'origine du sujet, signe sa rencontre avec ces formes inconscientes élémentaires. Elles sont un préalable à un rapport dialectique homme /femme et initient l'émergence d'une *fraternité discrète*. Selon Lacan, les bouleversements sociaux

et subjectifs auxquels les humains sont confrontés et devant lesquels nous sommes toujours trop inégaux nécessitent cette fraternité. Est-il possible d'envisager une fraternité entre homme et femme ?

Régis Debray dans son livre *Le moment de fraternité* précise que la fraternité n'est pas donnée d'emblée, qu'elle ne va pas de soi, qu'elle se construit et s'éprouve. Elle est donc du côté de l'engagement des combats et des épreuves assumées en commun qui font tenir les humains entre eux plutôt dans leurs dissemblances en mobilisant les affects « On ne naît pas frère ou sœur, on le devient. »

Marie-Laure Dimon 1^{er} février 2011